



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 83846

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les revendications de l'Union régionale des associations de tourisme et de plein air (UNAT Lorraine) relatives au programme de consolidation des hébergements de tourisme social. Certes, la loi de finances pour 2006 prévoit des moyens budgétaires stables par rapport à la loi de finances pour 2005. Ils s'élèvent à 78 298 millions d'euros en crédits de paiement et 79 788 millions d'euros en autorisations d'engagement. Elle ajoute des mesures fiscales qui participent au développement de ce secteur économique. Toutefois, les professionnels du tourisme français se demandent pourquoi le budget du ministère est maintenu à un niveau faible, alors qu'il s'agit d'un secteur créateur d'emplois important en France. L'action gouvernementale gagnerait davantage à utiliser le rôle de levier du ministère pour engager des programmes plus ambitieux. Aussi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend soutenir davantage l'activité touristique dans son ensemble.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement soucieux que l'action de l'État en matière de tourisme social puisse se maintenir et se développer dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, pour répondre aux préoccupations des professionnels du secteur relayées par l'honorable parlementaire la question soulevée a été évoquée dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi de finances pour 2005, et pu trouver une solution satisfaisante dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Le ministère délégué au tourisme recherche actuellement avec le ministère délégué au budget et à la réforme de l'État une solution qui permette de dégager des moyens de financement de manière à répondre aux attentes existantes en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83846

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 681

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9211